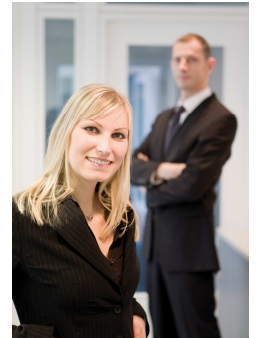


Connaître ses droits pour assurer son avenir !

Le conjoint tient une place primordiale aux côtés du chef d'entreprise. Il reste cependant souvent dans l'ombre tout en assumant les tâches du quotidien. Que le conjoint ait opté ou non pour un statut, le chef d'entreprise doit se soucier de son avenir au sein de l'entreprise ! Cette formation s'adresse à tous les chefs d'entreprise et leur conjoint qui s'interrogent sur la place du couple dans l'entreprise et sur les moyens de protéger leur patrimoine.



QUELLE PLACE POUR LE CONJOINT DE L'ARTISAN AUJOURD'HUI ?

① Objectif de la formation

- Présenter les **différents statuts possibles** et définir **la place du conjoint dans l'entreprise artisanale** sur le plan juridique, social et patrimonial.
- Identifier les **problèmes inhérents au statut du conjoint** et être en mesure de protéger ses biens.

② Programme

- **La place du conjoint au sein de l'entreprise**
 - La situation du conjoint aujourd'hui
 - Le choix imposé par la loi : les 3 statuts possibles, leurs avantages et inconvénients
- **La place du conjoint dans le couple**
 - Les conséquences du régime matrimonial : avantages et inconvénients des différents régimes
 - Les pouvoirs des époux
- **Les aspects sociaux et fiscaux liés à chacun des statuts**
 - La couverture sociale
 - Les conditions de déduction du salaire du conjoint
 - Les dépenses de formation
 - Le système de la retraite
- **La protection du patrimoine immobilier du couple**
 - La SCI et la SARL de famille
 - L'insaisissabilité de la résidence familiale
- **Les aléas de la vie du couple**
 - Le conjoint divorcé
 - Le conjoint d'un artisan invalide
 - Le conjoint survivant

③ Public concerné

Toute personne concernée par **le travail en couple au sein de l'entreprise.**

④ Modalités pédagogiques

Avocat spécialisé

⑤ Durée

2 jours